



MARCHÉ DU CANNABIS EN ONTARIO : LES CHIFFRES

(1^{ER} JANVIER – 31 DÉCEMBRE 2025)



LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DU CANNABIS (OCS) PUBLIE LE RAPPORT MARCHÉ DU CANNABIS EN ONTARIO : LES CHIFFRES À TITRE DE RESSOURCE POUR TOUS LES ONTARIENS ADULTES.

En tant que grossiste et distributeur de cannabis récréatif légal de l'Ontario, l'OCS a pour mission d'offrir une alternative compétitive au marché illégal, de soutenir une industrie du cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario.

L'OCS est fière de communiquer des données visant à informer les Ontariens adultes des progrès réalisés dans l'industrie du cannabis légal, et de soutenir ainsi notre vision qui est de favoriser le développement du marché du cannabis le plus vaste et le plus dynamique du Canada.

Les informations contenues dans cette publication démontrent l'étendue et la portée des opérations de vente au détail de cannabis en Ontario ainsi que la croissance progressive de l'accès au cannabis légal. Le présent document vise à donner un aperçu des principaux faits et chiffres clés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, ainsi que des données historiques pertinentes comparées d'une année sur l'autre.

Le rapport *Marché du cannabis en Ontario : Les chiffres* sera amené à évoluer au fil des éditions à venir, et l'OCS est ouverte à tout commentaire visant à accroître la valeur de cette publication pour les Ontariens adultes. Envoyez vos suggestions à l'OCS à l'adresse inquiries@ocs.ca.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Les données fournies dans la présente publication ne le sont qu'à titre informatif. L'OCS est l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de tous les droits, titres, intérêts liés à la présente publication *Marché du cannabis en Ontario : Les chiffres (1^{er} janvier – 31 décembre 2025)*, et de toutes les données qui y sont contenues, lesquelles ne peuvent être utilisées, tout comme les idées qui en découlent, qui ne peuvent être exploitées qu'avec l'approbation écrite de l'OCS. Conformément à ce qui précède, aucune partie autre que l'OCS n'est autorisée à modifier, publier, transmettre, participer au transfert ou à la vente, créer des œuvres dérivées, ou exploiter ou utiliser de quelque manière que ce soit la présente publication *Marché du cannabis en Ontario : Les chiffres (1^{er} janvier – 31 décembre 2025)*, ou l'ensemble des données qui y sont utilisées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'OCS. Ladite publication vise uniquement à fournir des renseignements et indications générales. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme une forme de rapport financier ou comme une recommandation d'achat, de vente ou de consommation des produits énumérés. Les données fournies n'ont pas été vérifiées et n'ont pas été comparées aux données officielles de l'OCS. L'OCS ne peut par conséquent être tenue responsable de l'utilisation éventuelle de cette publication.

This document is also published in English. Available on [OCS.ca](https://ocs.ca).



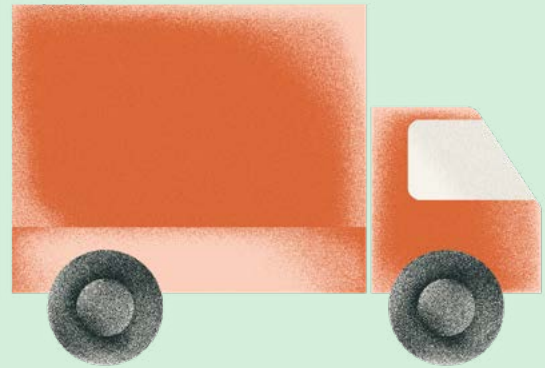
EN BREF

**LES MAGASINS DE
CANNABIS AUTORISÉS
DE L'ONTARIO ONT
VENDU PRÈS DE 441
MILLIONS DE GRAMMES
DE CANNABIS TESTÉ,
TRACABLE ET LÉ-
GAL EN 2025, CE QUI
REPRÉSENTE PLUS DE
2,28 MILLIARDS DE
DOLLARS DE VENTES
LÉGALES.**



Ventes totales effectuées dans les Magasins
de cannabis autorisés en Ontario

2 281 841 116 \$



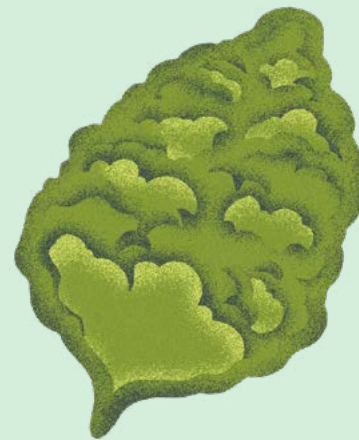
Nombre total d'unités expédiées aux
Magasins de cannabis autorisés en Ontario

114 647 066



Nombre d'unités de gestion des stocks (UGS)
de produits actifs en Ontario

4 971



Prix de gros moyen par gramme (fleurs
séchées)*

3,75 \$

*Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, incluant les fleurs séchées et les préroulés

NOMBRE TOTAL DE MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS EN ONTARIO

1 780

+60 MAGASINS
(3 % en GA*)



NOMBRE DE MAGASINS DE CANNABIS AUTORISÉS PAR RÉGION

OUEST

582

+40 MAGASINS
(7 % en GA)

NORD

163

+15 MAGASINS
(10 % en GA)

RGT

279

+10 MAGASINS
(4 % en GA)

TORONTO

346

-9 MAGASINS
(-3 % en GA)

EST

410

+4 MAGASINS
(1 % en GA)

DYNAMIQUE DU MARCHÉ



MAGASINS MIS EN SERVICE ET HORS SERVICE

257

Nombre de Magasins de cannabis autorisés mis en service**
(10 % en GA)

134

Nombre de Magasins de cannabis autorisés mis hors service
(-37 % en GA)

*Glossaire des termes à la page 14.

**Nombre de Magasins de cannabis autorisés ayant été intégrés au réseau de l'OCS. Ce chiffre ne correspond pas au nombre d'ouvertures nettes de magasins physiques.

Le centre de distribution de l'OCS a expédié un total de **452 590 868 grammes** de cannabis aux Magasins de cannabis autorisés de l'Ontario, ce qui correspond à une **augmentation de 6 %** en glissement annuel.

UNITÉS DE PRODUITS EXPÉDIÉES AUX MAGASINS À TRAVERS L'ONTARIO

114 647 066

(9 % en GA)

UNITÉS DE PRODUITS EXPÉDIÉES AUX MAGASINS PAR RÉGION

OUEST

33 573 689

(9 % en GA)

TORONTO

23 799 723

(5 % en GA)

NORD

9 505 445

(11 % en GA)

EST

27 049 664

(8 % en GA)

RGT

20 718 545

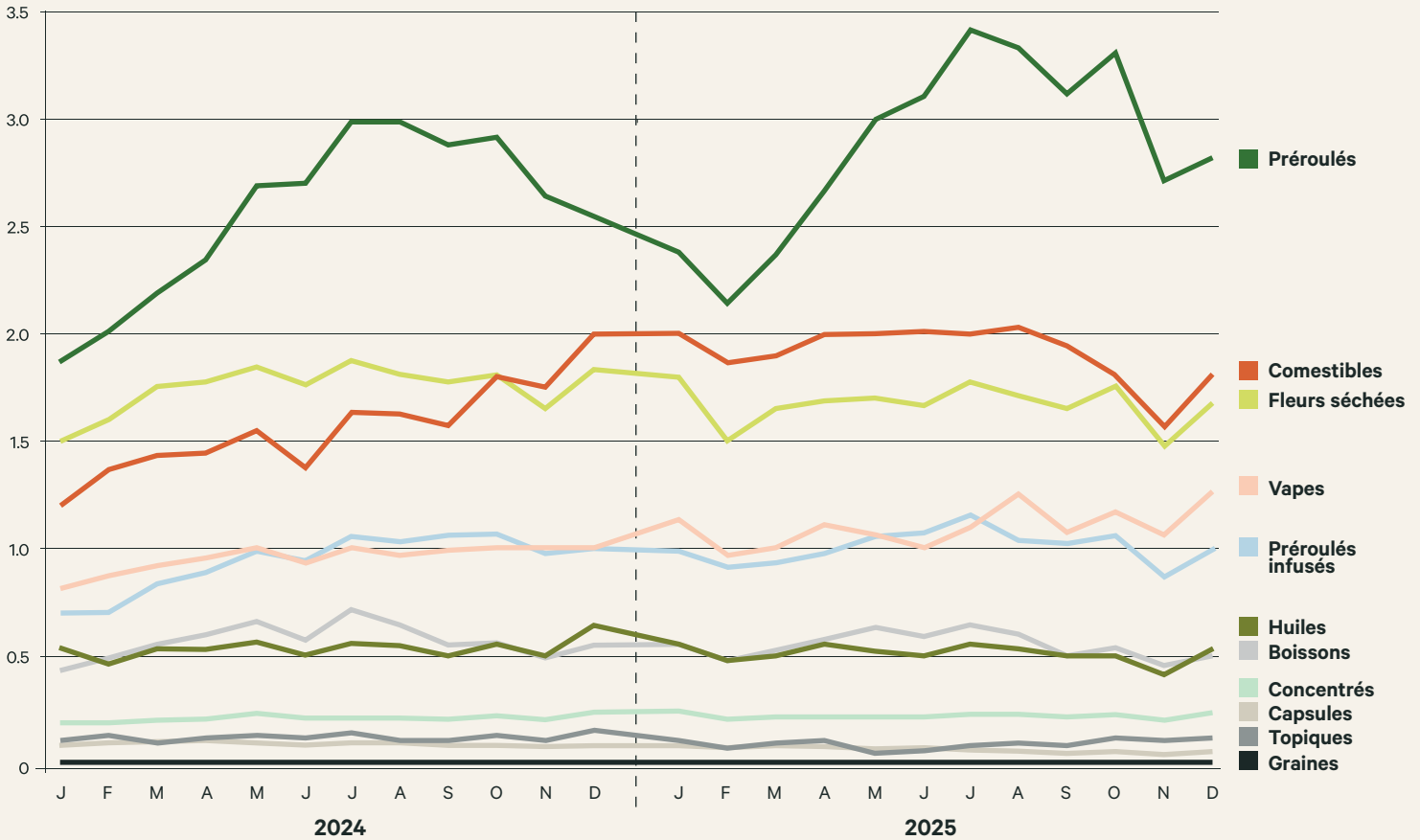
(13 % en GA)



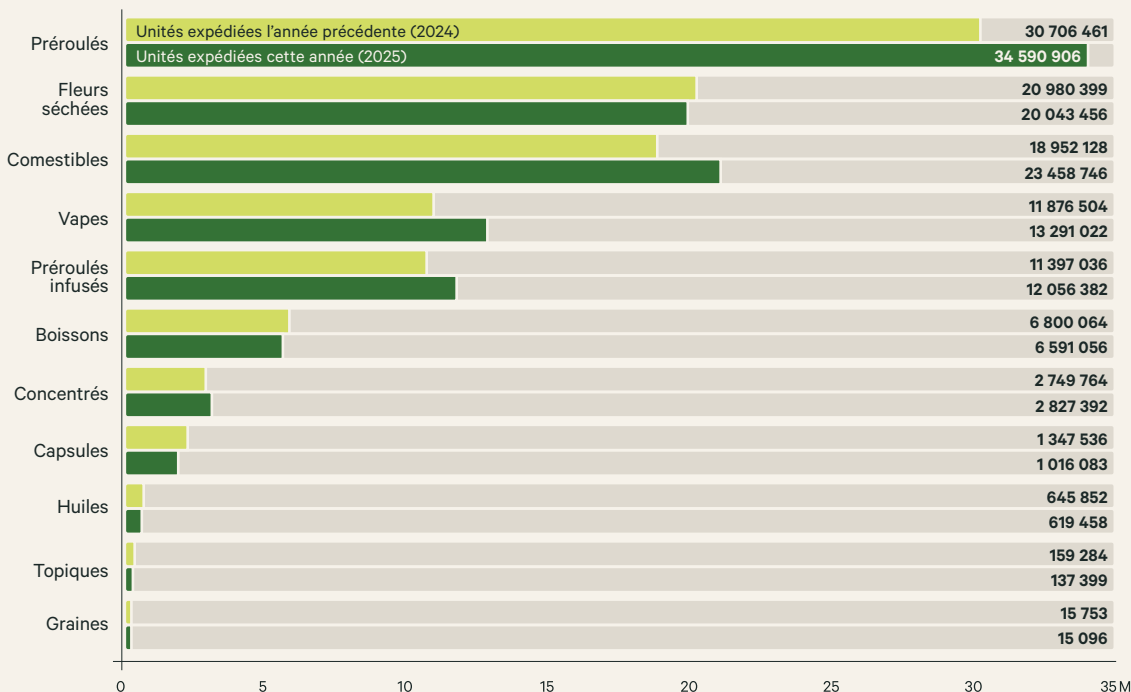
DISTRIBUTION EN GROS

UNITÉS DE PRODUITS DISTRIBUÉES AUX MAGASINS PAR MOIS

MILLIONS D'UNITÉS PAR MOIS



TOTAL DES UNITÉS DISTRIBUÉES AUX MAGASINS PAR CATÉGORIE



Total des livraisons effectuées aux magasins
75 818
(7 % en GA)

Moyenne des livraisons effectuées aux magasins par semaine
1 454

Moyenne des livraisons effectuées aux magasins par jour
208

**TOTAL DES UGS
DE PRODUITS ACTIFS**
AU 31 DÉCEMBRE 2025

4 971

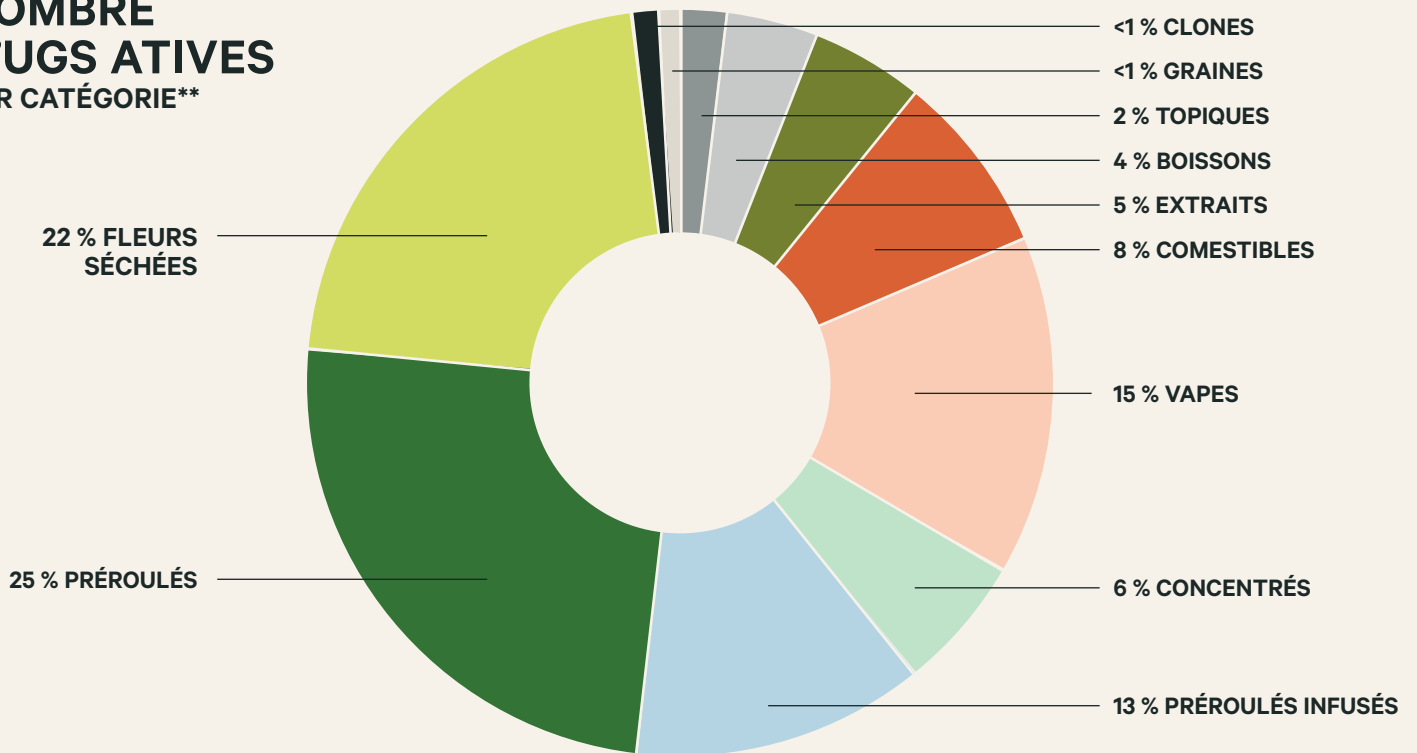
**NOMBRE D'UGS
AJOUTÉES ET
SUPPRIMÉES**

2 583
nouvelles UGS ajoutées

2 806
UGS supprimées*



**NOMBRE
D'UGS ATIVES
PAR CATÉGORIE****



*La plupart des UGS sont supprimées à la demande des Producteurs autorisés dans le cadre de leur processus interne de rationalisation des UGS.

**Valeurs arrondies au nombre entier le plus proche. Les accessoires sont exclus.

VENTES AU DÉTAIL



VENTES TOTALES

Total des grammes
de cannabis vendus

441 069 676 g

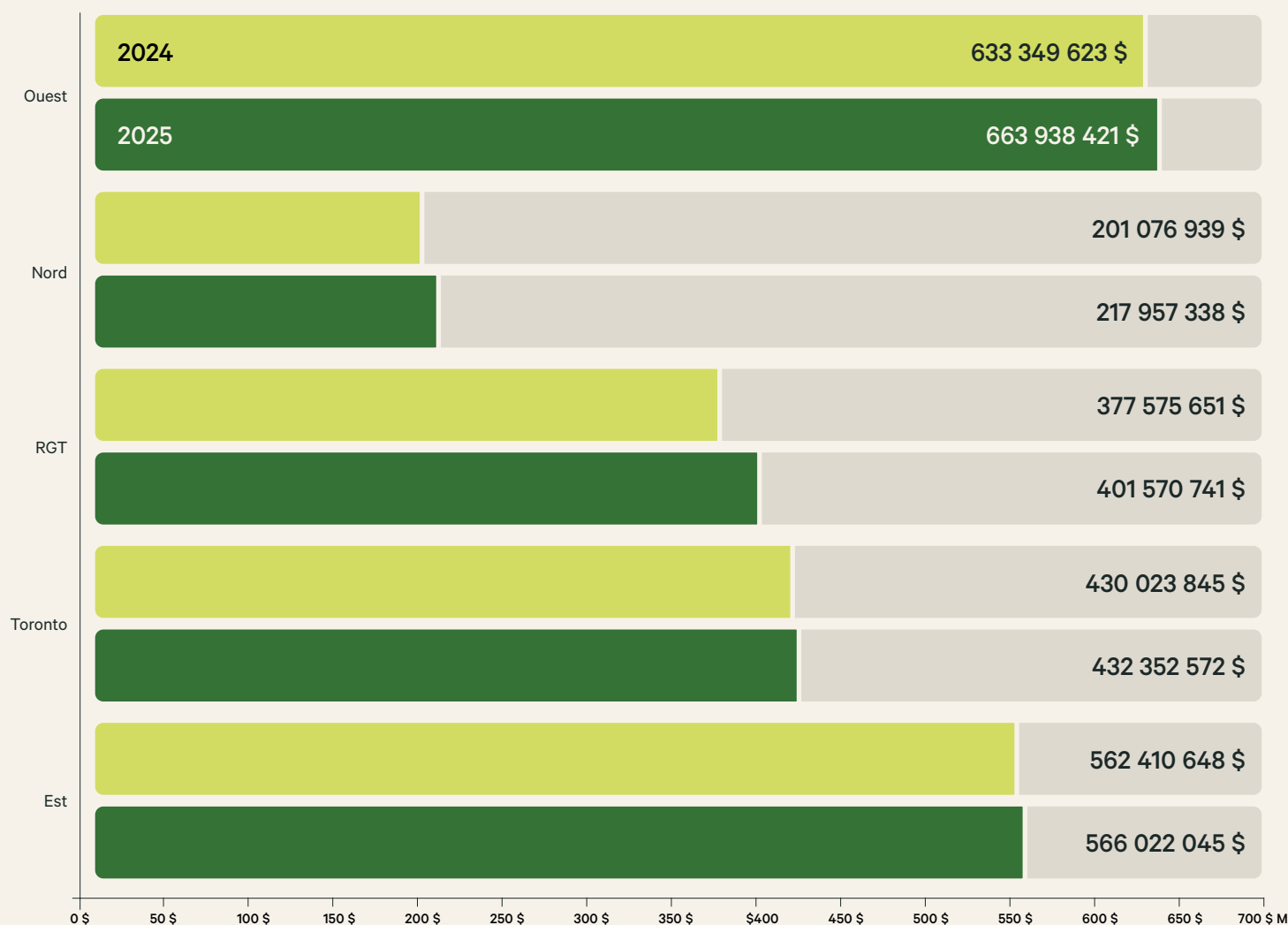
Augmentation de 5,6 % en GA

Valeur totale des ventes
de cannabis légal

2 281 841 116 \$

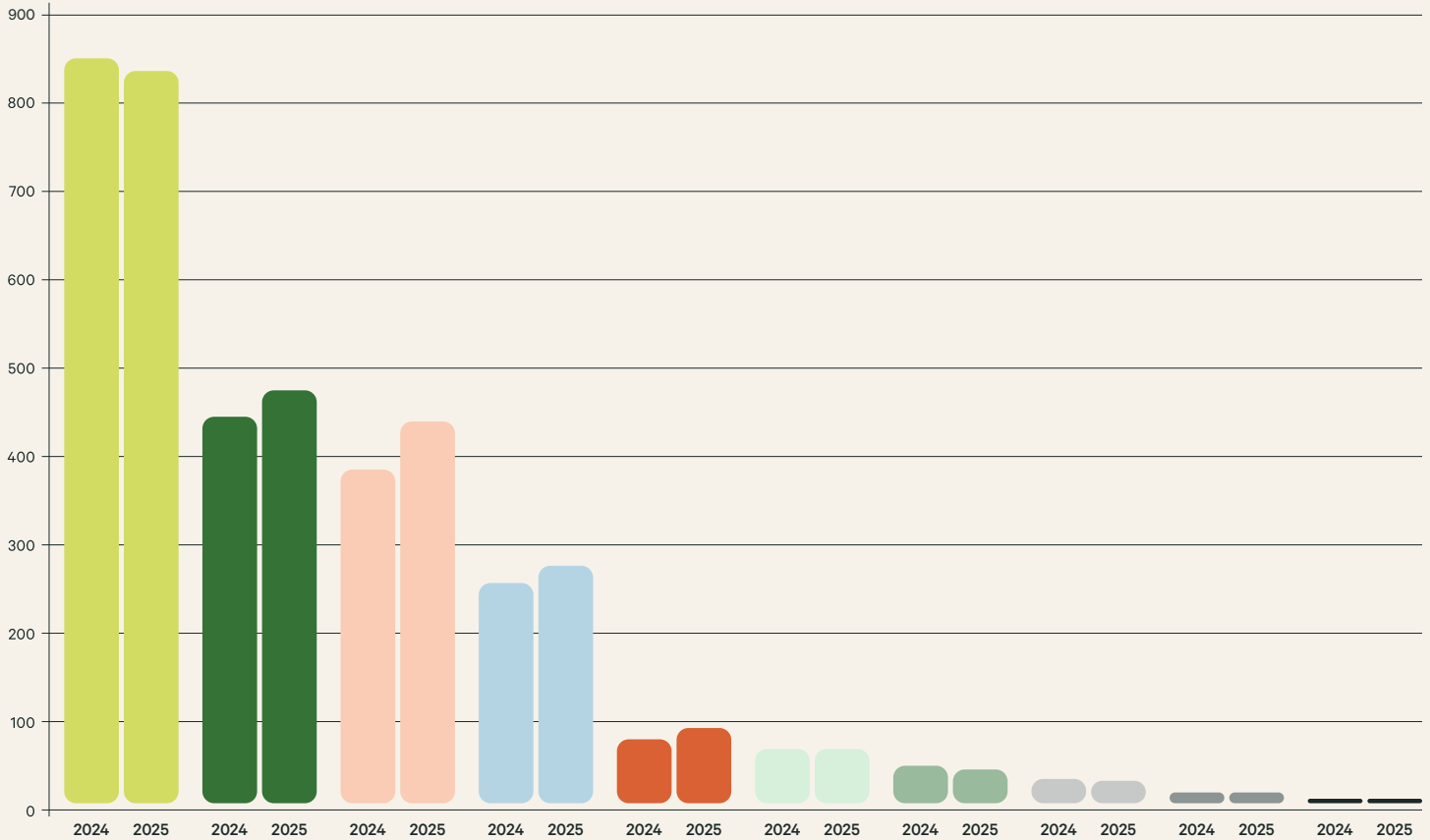
Augmentation de 3,5 % en GA

VENTES AU DÉTAIL PAR RÉGION



VENTES AU DÉTAIL PAR SOUS-CATÉGORIE

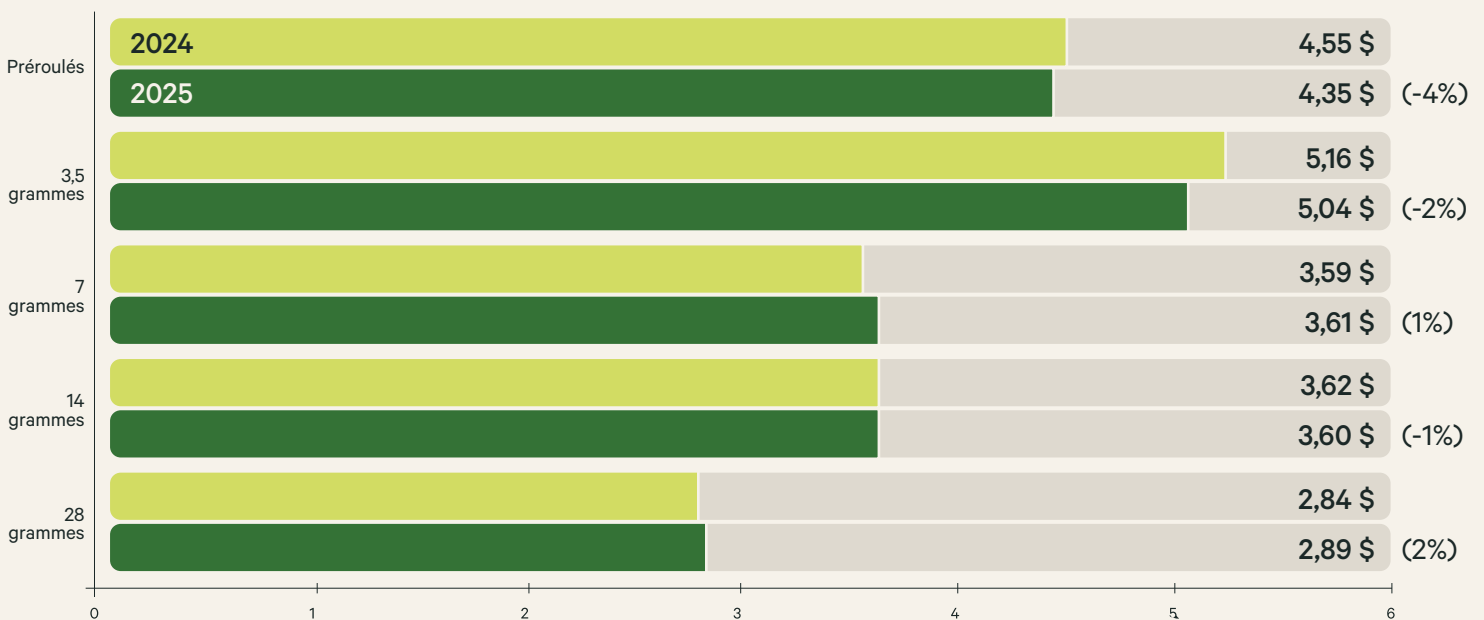
EN MILLIONS DE DOLLARS



FLEURS SÉCHÉES	PRÉROULÉS	VAPES	PRÉROULÉS INFUSÉS	COMESTIBLES	CONCENTRÉS	EXTRAITS	BOISSONS	TOPIQUES	GRAINES
Flours entières 701 308 216 \$	Paquets d'une seule variété 476 392 920 \$	Cartouches à filetage 510 296 241 396 \$	Paquets de préroulés infusés d'une seule variété 261 909 341 \$	Confiseries molles 84 773 498 \$	Haschisch 37 991 598 \$	Huiles en bouteille 17 307 952 \$	Boissons froides 36 928 537 \$	Lotions et crèmes 5 166 625 \$	Paquets de graines 497 049 \$
Flours moulues 125 931 628 \$	Paquets découverte 3 048 320 \$	Vapes jetables 135 510 896 \$	Paquets découverte de préroulés infusés 12 581 518 \$	Chocolat 6 233 592 \$	Résine et résine pressée 19 358 197 \$	Capsules molles 13 721 970 \$	Boissons chaudes 53 463 \$	Bain et douche 566 323 \$	Clones 1 616 \$
Assortiments 12 092 381 \$		Cartouches exclusives 1 438 466 \$		Produits de pâtisserie et d'épicerie 807 591 \$	Ambre de cannabis 8 662 074 \$	Capsules et comprimés 11 223 058 \$			
		Kits exclusifs 98 106 \$		Confiseries dures 225 536 \$	Distillats 4 380 677 \$	Extraits ingérables 1 355 414 \$			
		Kits à filetage 510 210 \$			Kief et sift 3 027 813 \$	Atomiseurs oraux 534 373 \$			
					Isolats 1 872 985 \$				
					Cire 597 144 \$				

En moyenne, le prix de gros par gramme de fleurs séchées* est de *3,75 \$ en Ontario.*

PRIX DE GROS PAR GRAMME (FLEURS SÉCHÉES) PAR FORMAT



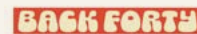
L'OCS fixe les prix de gros du cannabis vendu aux Magasins de cannabis autorisés. L'assortiment d'UGS disponibles à différents paliers de prix peut entraîner des variations de prix au gramme selon les formats. Ces prix de gros servent également à fixer les prix

pour le consommateur final sur [OCS.ca](https://ocs.ca). En Ontario, les Magasins de cannabis autorisés fixent leurs propres prix. Par conséquent, les prix peuvent varier d'un type de produit à l'autre, d'un magasin à l'autre.

*Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, incluant les fleurs séchées et les preroulés.

CING PREMIÈRES MARQUES LES PLUS POPULAIRES PAR CATÉGORIE EN UNITÉS VENDUES

FLEURS SÉCHÉES



PRÉROULÉS



PRÉROULÉS INFUSÉS



VAPES



CONCENTRÉS



COMESTIBLES



BOISSONS



HUILES



CAPSULES



TOPIQUES



GRAINES



TERMES GÉNÉRAUX

Canaux d'achat légaux : Au Canada, les provinces et territoires sont responsables d'établir leurs propres règles en matière, entre autres, de vente de cannabis et d'emplacement des points de vente. En Ontario, le cannabis récréatif légal n'est disponible à la vente que pour les adultes de 19 ans ou plus, et ce, par le biais de Magasins de cannabis autorisés par la CAJO ou en ligne sur OCS.ca. Il est illégal d'acheter du cannabis auprès de sources non autorisées. Les consommateurs adultes peuvent rechercher le sceau de vente au détail de cannabis pour identifier facilement la vitrine des détaillants autorisés.

Catégorie : Désigne le type de produit à base de cannabis (fleurs séchées, vapes et comestibles par exemple).

Centre de distribution OCS : L'entrepôt de 220 000 pieds carrés de l'OCS qui est exploité par Domain Logistics à Guelph, en Ontario. Il fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et livre dans toute la province.

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) : La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) délivre des licences aux exploitants de magasins de vente au détail éligibles et encadre la vente de cannabis dans les Magasins de cannabis autorisés en Ontario. Elle établit les normes opérationnelles auxquelles les exploitants de magasins de vente au détail doivent se conformer afin d'assurer leur conformité à la Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis et ses règlements. Ces normes sont décrites dans le Guide de réglementation de la vente au détail du cannabis de la CAJO. La CAJO tient à jour une carte de tous les magasins de vente au détail autorisés en Ontario.

En glissement annuel (en GA) : Période définie utilisée pour comparer les résultats séquentiels d'une année sur l'autre.

Exclusivité des détaillants (Flow-Through) :

Le terme « Flow-Through » désigne un modèle de distribution de l'OCS grâce auquel les Magasins de cannabis autorisés peuvent commander des produits à partir d'un catalogue élargi d'articles qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution OCS. Ces articles sont expédiés au centre de distribution OCS par le Producteur autorisé pour être emballés et expédiés au détaillant. Les produits dits « Flow-Through », sont exclusivement réservés aux détaillants et ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca.

Magasin de cannabis autorisé : En Ontario, les consommateurs peuvent légalement acheter du cannabis en personne uniquement dans les magasins de cannabis autorisés par la CAJO. Les magasins de cannabis autorisés disposent de points de vente physiques et peuvent offrir la possibilité de commander en ligne avec un service de livraison ou de cueillette en magasin. Les magasins de cannabis autorisés sont identifiables grâce au sceau provincial de vente au détail noir et blanc qui doit être exposé à l'extérieur de l'entrée du magasin.

Magasins mis en service : Les détenteurs d'une autorisation de magasin de vente au détail qui ont collaboré avec l'OCS et complété le processus d'intégration afin de devenir client de l'OCS pour un site spécifique. Cela inclut les établissements qui n'ont pas encore ouvert ainsi que les comptes créés par les nouveaux propriétaires de sites déjà existants.

Magasins mis hors de service : Sites dont le propriétaire titulaire d'une licence a cessé ses activités et a réglé et clôturé son compte auprès de l'OCS. Le site peut néanmoins toujours être opérationnel sous un nouveau propriétaire disposant de son propre compte OCS distinct.

OCS.ca : La plateforme de commerce électronique de la province, qui fournit des produits légaux à base de cannabis aux consommateurs âgés de 19 ans et plus partout en Ontario. Outre ses activités de vente au détail, OCS.ca donne la priorité à l'éducation du public à travers des initiatives telles que Cannabis rendu clair, qui permet aux nouveaux consommateurs ainsi qu'aux plus expérimentés à en apprendre davantage sur le cannabis récréatif et la consommation responsable.

Prix de gros : Le montant payé à l'OCS (le vendeur) par un Magasin de cannabis autorisé (l'acheteur) pour les marchandises fournies.

Prix par gramme (fleurs séchées) : Représente le prix de gros moyen par gramme de fleurs séchées (preroulés inclus) vendues par l'OCS aux Magasins de cannabis autorisés en Ontario. Ce prix ne représente pas le prix moyen de vente au détail des fleurs séchées; les Magasins de cannabis autorisés sont libres de fixer le prix de leurs produits.

Producteur autorisé : Un Producteur autorisé est une organisation autorisée par Santé Canada à exercer des activités en lien avec le cannabis, comme notamment la culture, la transformation, la recherche et le développement, et la vente de cannabis à des fins médicinales ou non médicinales. Santé Canada tient à jour une liste complète des [Producteurs autorisés canadiens](#).

Conformément à la loi, l'OCS n'achète du cannabis qu'auprès de producteurs autorisés par Santé Canada à vendre du cannabis sur le marché récréatif légal.

Région : Cinq zones géographiques classées en fonction de leur localisation, qui ensemble, forment la province de l'Ontario : la région de l'Est, la région du Grand Toronto, la région du Nord, la région de Toronto et la région de l'Ouest.

Chaque région est composée de plusieurs divisions de recensement telles que définies par Statistique Canada. La région de l'Ouest par exemple, comprend les divisions de recensement suivantes : Dufferin, Wellington, Hamilton, Niagara, Haldimand-Norfolk, Brant, Waterloo, Perth, Oxford, Elgin, Chatham-Kent, Essex, Lambton, Middlesex, Huron, Bruce, Grey et Manitoulin.

RGT : La Région du Grand Toronto (RGT) désigne les divisions de recensement suivantes : Durham, York, Peel et Halton. Elle n'inclut pas la division de recensement de Toronto.

Sceau provincial de vente au détail : Les magasins de cannabis autorisés en Ontario doivent exposer le sceau provincial de vente au détail où il peut être visible de l'extérieur de l'entrée principale. Le sceau doit mesurer aux moins 17 cm de large et 20 cm de long. Cela permet aux consommateurs d'identifier facilement la vitrine des détaillants autorisés. Le sceau provincial de vente au détail doit également figurer sur les sites Web des Magasins de cannabis autorisés.

Société Ontarienne du cannabis (OCS) : La Société ontarienne du cannabis (OCS) est un organisme de la Couronne appartenant exclusivement à la province de l'Ontario qui exploite la plus grande organisation légale et centralisée de vente en gros de cannabis au monde. Elle offre aux Ontariens adultes âgés de 19 ans et plus un accès sécuritaire à des produits à base de cannabis récréatif qui sont testés et traçables. L'OCS a pour mission d'offrir une alternative compétitive au marché illégal, de promouvoir une industrie du cannabis

socialement responsable, et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. Le rôle de l'OCS est de permettre un marché du cannabis dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle fondée sur une offre variée, le service et la qualité.

Sous-catégorie : Désigne un type de produit spécifique au sein d'une catégorie de produits (par exemple, les fleurs entières et les fleurs moulues sont deux sous-catégories de la catégorie des fleurs séchées).

« Stocked » : « Stocked » est un terme utilisé par l'OCS pour désigner les produits qui sont physiquement stockés et détenus en inventaire au centre de distribution OCS avant d'être vendus. Les articles dits « Stocked » sont disponibles à la vente pour les Magasins de cannabis autorisés via le portail interentreprise de l'OCS, et pour les Ontariens adultes via [OCS.ca](#).

UGS : Une UGS, ou unité de gestion des stocks, représente un produit (dans ce cas, un produit légal à base de cannabis) et constitue l'unité de mesure utilisée pour la gestion des stocks.

UGS actives : Produits offerts à la vente dans le catalogue OCS, disponibles via les modèles d'approvisionnement « Stocked » ou « Flow-Through ».

Unités : Désignent les produits individuels à base de cannabis d'un format défini disponibles à la vente. Cette information indique la quantité d'un produit particulier ou d'une UGS en stock, son taux de vente, etc.

TYPE DE PRODUIT

Boissons : Disponibles dans une grande variété de formats, les boissons infusées de cannabis comprennent des boissons gazeuses prêtes à boire, des limonades et autres boissons aromatisées, des sachets de thé et du chocolat chaud.

Comestibles : Les comestibles sont des produits contenant du cannabis, qui sont destinés à être ingérés, ce qui signifie qu'ils sont consommés de la même manière que la nourriture. Les comestibles comprennent les gélifiés, les confiseries dures, les chocolats, et les produits de pâtisserie.

Concentrés : Les concentrés sont une forme puissante de cannabis disponible dans une variété de formats solides et liquides. Ils sont obtenus grâce à la séparation

d'ingrédients actifs tels que les cannabinoïdes, terpènes et flavonoïdes, de la matière végétale (fleurs, feuilles et tiges). Le distillat, le haschisch, le kief, l'ambre et la cire sont des exemples de concentrés.

Extraits : Les extraits de cannabis sont obtenus grâce à la séparation (extraction) des ingrédients actifs à l'aide de solvants. Après l'extraction, les ingrédients actifs peuvent aussi être mélangés à une huile porteuse en vue de pouvoir être ingérés. Les capsules, huiles en bouteille, capsules molles et atomiseurs oraux sont des exemples d'extraits.

Fleurs séchées : Les fleurs séchées représentent de la matière végétale qui a été affinée et séchée, et est prête à être fumée ou vaporisée. On compte par exemple les fleurs entières et fleurs moulues.

Préroulés : Les préroulés sont des joints préroulés qui ont été assemblés et roulés par le Producteur autorisé pour être vendus dans un format prêt à l'emploi.

Préroulés infusés : Les préroulés infusés sont des joints préroulés qui ont été infusés de concentré de cannabis.

Topiques : Les topiques désignent les produits, tels que les lotions et les huiles qui ont été infusés d'extraits de cannabis et sont destinés à être appliqués sur la surface externe du corps, ce qui inclut les cheveux, la peau et les ongles.

Vape : Une vape est un appareil utilisé pour vapoter du cannabis. Ces accessoires alimentés par batterie peuvent être achetés sous forme de produit jetable tout-en-un ou de cartouche adaptée à la batterie rechargeable. À l'intérieur des vapes jetables et cartouches de vape se trouve le cannabis qui est consommé par vapotage. Il s'y présente sous forme de liquide tel que le distillat, les extraits à spectre complet ou la résine fraîche.

Cette publication est un recueil de renseignements sur l'industrie du cannabis légal en Ontario pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les données recueillies auprès de diverses sources fournissent des informations sur l'accès au cannabis légal, la diversité de l'offre, les volumes et les ventes, les comportements des consommateurs, et bien plus encore, pour offrir au public une vue d'ensemble de la santé du secteur du cannabis légal en Ontario.

MÉTHODOLOGIE

VENTES PAR CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE

Rapports des détaillants autorisés par la CAJO

TENDANCES RÉGIONALES DES VENTES :

Ventes totales (\$) par région (en glissement annuel)

Rapports des détaillants autorisés par la CAJO

Volume total des ventes par région (en glissement annuel)

Rapports des détaillants autorisés par la CAJO

TOUTE AUTRE DONNÉE :

Sources internes multiples

